



Paris, le 20 novembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rapport sur l'utilisation des préférences tarifaires par les entreprises françaises

Le plan « Osez l'export », lancé le 31 août 2023 par M. Olivier Becht, ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger, prévoit une mesure dédiée à l'amélioration de l'utilisation des accords de commerce par les entreprises françaises. Le Trésor publie les résultats de l'enquête menée dans ce cadre auprès des entreprises afin de mieux cerner et lever les obstacles à l'utilisation des préférences tarifaires, en particulier par les TPE et PME.

Les accords de commerce de l'UE (72 pays, 44% du commerce extérieur de l'UE) prévoient des réductions de droits de douane dont le bénéfice n'est pas automatique, mais conditionné au respect de règles, propres à l'accord, permettant d'attester l'origine du produit. En effet, seuls les produits en provenance des pays parties à l'accord de commerce peuvent bénéficier de cette « préférence tarifaire ». Les préférences doivent dès lors être sollicitées par les importateurs lors de la déclaration en douane, sur le fondement de preuves d'origine.

Les entreprises françaises font une bonne utilisation de ces préférences tarifaires, avec un taux d'utilisation en 2021 de 76 % à l'exportation (et de 86 % à l'importation), légèrement sous la moyenne européenne. Ces bons résultats n'excluent pas l'existence d'une marge d'amélioration ; une utilisation plus optimale de ces préférences tarifaires permettrait aux entreprises de renforcer leur compétitivité, notamment à l'exportation. Ainsi, si les accords de commerce ont permis une économie tarifaire de 2,7 Md€ en 2021 pour les exportations françaises, une meilleure utilisation des préférences tarifaires pourrait générer une économie supplémentaire s'élevant jusqu'à 500 M€ par an à l'export.

Dans le cadre du Plan export du gouvernement, la Direction générale du Trésor a lancé une enquête (trois questionnaires, plus de 600 réponses) auprès des entreprises afin de comprendre de manière plus granulaire les freins à l'utilisation des préférences tarifaires et les attentes des acteurs. Issu des enseignements de l'enquête et de travaux conjoints avec la Direction générale des Douanes et des Droits Indirects et Business France, le rapport publié par la Direction générale du Trésor identifie dix-huit pistes d'action visant à améliorer l'utilisation des préférences tarifaires, à l'importation comme à l'exportation, par les entreprises françaises. Il s'agit, au niveau européen, d'encourager les travaux destinés à harmoniser, simplifier ou dématérialiser les règles et formalités liées à l'origine ; au niveau national, d'améliorer l'accès à l'information, de mieux promouvoir les outils existants, de former

davantage au sujet les acteurs clés de l'accompagnement à l'export, de mieux adapter la communication en fonction du secteur d'activité ou de la profession-cible et de décliner ces efforts pour chaque nouvel accord de commerce.

Contact presse :

Direction générale du Trésor 01 44 87 75 44 tresor-communication@dgtresor.gouv.fr